

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL (OMVS)



Participation du Public dans la Planification et la Gestion des Ressources : Cas de l'OMVS

Katowice, 08 décembre 2018

Carte du Bassin du fleuve Sénégal

IBRD 31612R



This map was produced by the Map Design Unit of the World Bank. The boundaries, colors, denominations and any other information shown on this map do not imply, on the part of the World Bank Group, any judgment on the legal status of any territory, or any endorsement or acceptance of such boundaries.

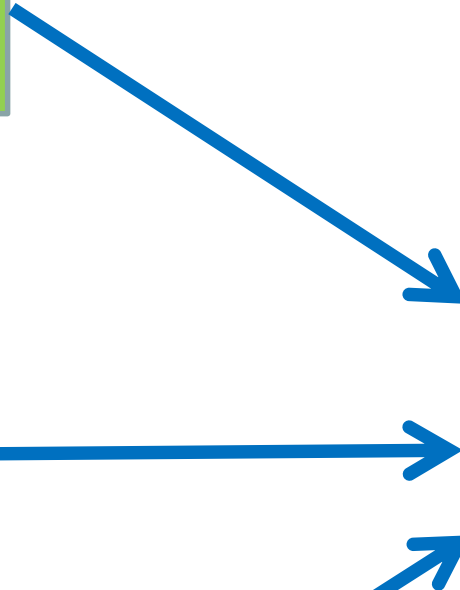
Principes de base

Solidarité et
partage

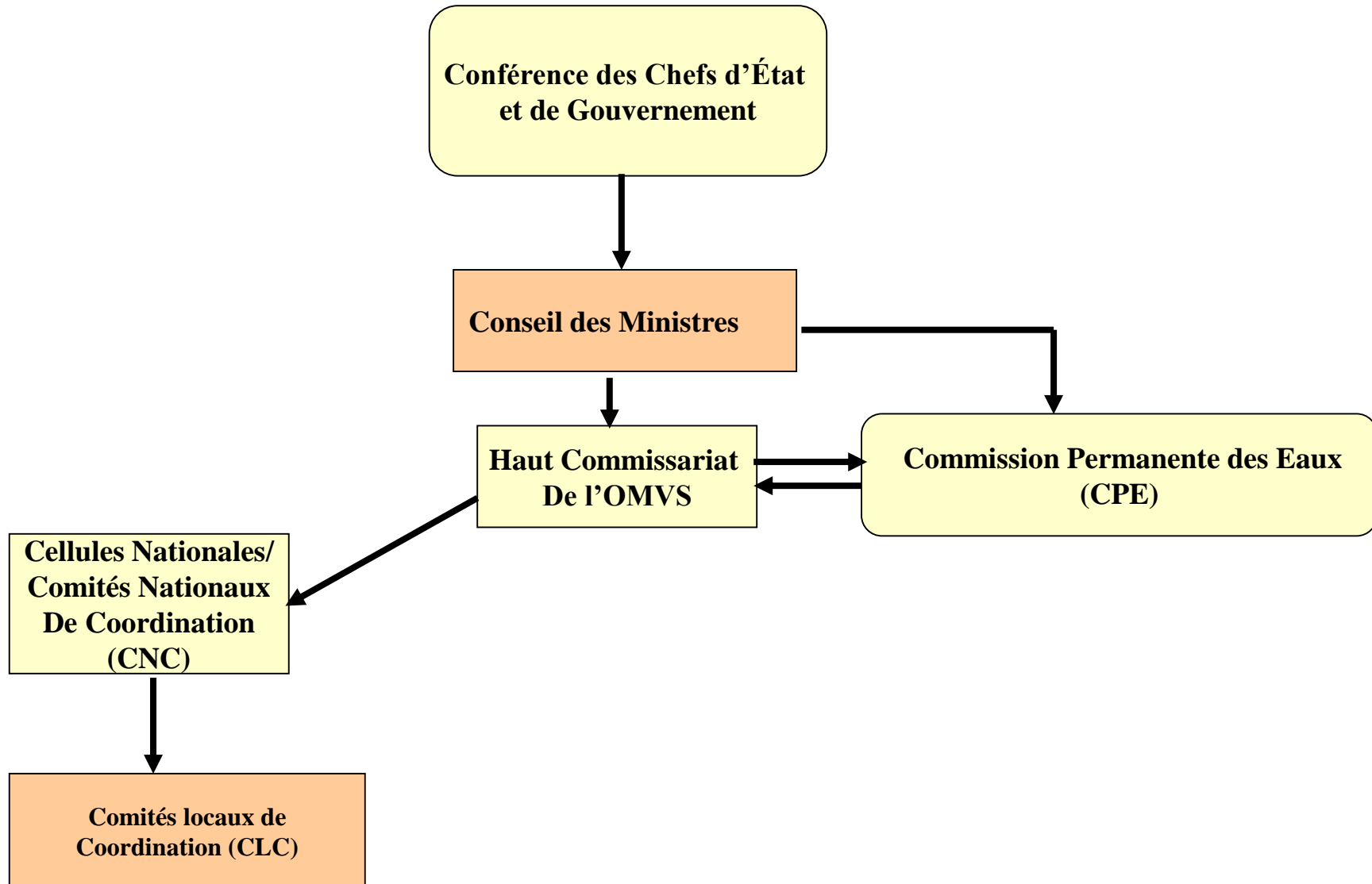
Dialogue et
concertation dans les
processus et
mécanismes
décisionnels

Méthode
participative pour
impliquer les acteurs
du bassin

*Cadre
Institutionnel
adapté*



ORGANIGRAMME DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE L'OMVS



Historique

- ❑ Accords de première génération :
 - ✓ Vision purement étatique : priorité aux aménagements
 - ✓ Une faible participation des populations.

- ❑ Exploitation des Ouvrages:
 - ✓ Impacts négatifs sur les populations

- ❑ Charte des Eaux :
 - ✓ Approche participative intégrée au régime juridique de l'OMVS

Fixe les principes et les modalités de la répartition des eaux entre les différents usages

Définit les modalités d'examen et d'approbation des nouveaux projets

S'applique à l'ensemble du bassin hydrographique du fleuve y compris les affluents, les défluent

Charte des Eaux

Détermine les règles relatives à la préservation et à la protection de l'environnement

Définit le cadre et les modalités de participation des usagers dans la prise des décisions de gestion des ressources en eau

Préambule de la Charte

“Considérant que le partage des ressources en eau entre les usages, leur gestion et leur mise en valeur devront s’effectuer en tenant compte de l’objectif de développement durable, en y associant les différents acteurs : usagers, gestionnaires, décideurs, aménageurs et experts concernés, dans une approche globale et intégrée”.

Déclaration de Nouakchott

- *La structuration et le renforcement de la gestion concertée impliquant, de manière itérative, tous les acteurs du bassin, gage de sa légitimité ;*
- *L'approche inclusive pour fonder un programme de coopération nécessaire à la gestion transfrontière des ressources ;*
- *L'action dans un cadre environnemental stratégique et participatif pour un développement durable du bassin du fleuve Sénégal.*

Participation du Public

Commission Permanente des Eaux

Statut d'observateur : Usagers, Collectivités territoriales, ONG, Comités de gestion décentralisée.

Comité Nationaux de Coordination

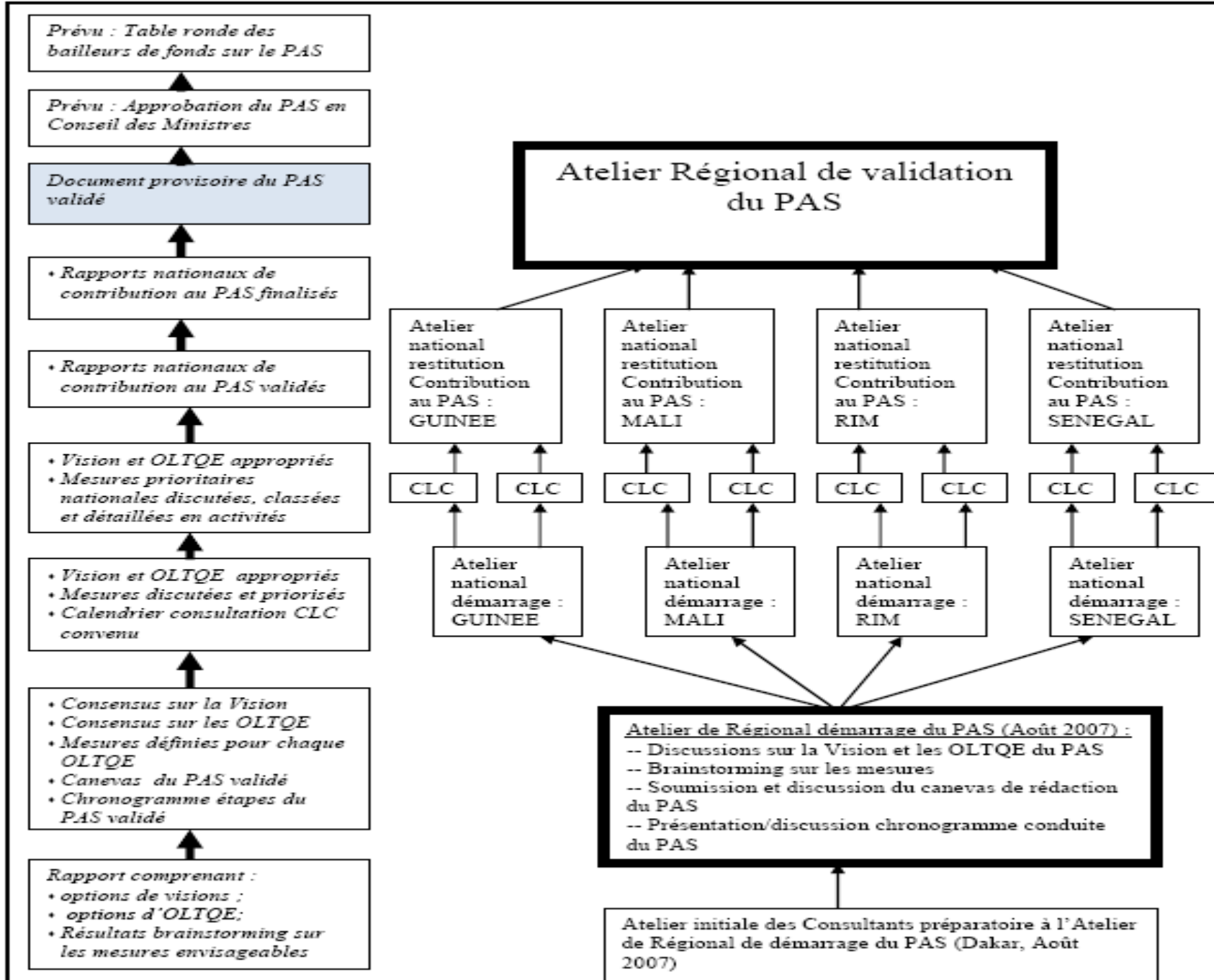
Faciliter la concertation au niveau national et l'interface avec le niveau sous régional

Comité Locaux de Coordination

Faciliter la concertation avec les populations

Associations d'Usagers

Gérer des unités de distribution d'eau ou axe hydraulique



« *L'eau au service d'un développement solidaire* »

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Mohamed Fawzi BEDREDINE – OMVS
fbedre@yahoo.fr